



CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

Place du Professeur Robert Debré 30029 NÎMES Cedex 9

Direction de la Clientèle Secrétariat de la Communication du Dossier Médical

DEMANDE DE COMMUNICATION DU DOSSIER MEDICAL

Tél. 04 66 68 42 18 - Fax 04 66 68 40 30

com.dossier@chu-nimes.fr

La Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 et l'Arrêt du Conseil d'Etat en date du 26 septembre 2005 vous donnent la possibilité soit de (merci de cocher votre choix) :

- Consulter votre dossier sur place en présence d'un médecin hospitalier.
- Recevoir la copie de votre dossier médical par envoi postal recommandé.
- Récupérer la copie de votre dossier médical au secrétariat situé au Rez de Chaussée Tour C – Carémeau Nord. A défaut de votre venue, un envoi de votre dossier sous pli recommandé vous sera facturé.

Aucune information médicale ne sera transmise par mail ni par fax afin de garantir la confidentialité et le secret du dossier médical.

I. Dossier médical de :

Nom de naissance :
Nom d'épouse :
Prénom :
Date de naissance :
Date d'hospitalisation :

Pour les personnes décédées, hors CHU de Nîmes merci de fournir le certificat de décès.

II. Demande faite par :

Tous les champs ci-dessous sont obligatoires pour un meilleur traitement de votre demande

Nom :
Prénom :
Adresse :
Commune : Code Postal :
Tél : Mail :

Vous agissez en tant que : (cochez la case correspondante)

- Patient** : fournir photocopies carte identité recto verso ou passeport
- Représentant légal** : - Père ou mère (fournir photocopie livret de famille et/ou jugement de divorce)
- Tuteur (fournir la photocopie de décision du tribunal)
- Ayant droit** La réglementation en vigueur (Loi n°2002-303 du 4 mars 2002, arrêt du Conseil d'Etat en date du 26 septembre 2005) autorise la communication aux ayants droit d'une personne décédée des seules informations nécessaires à la réalisation de l'objectif poursuivi, parmi trois motifs possibles (merci de cocher le motif qui vous correspond) :
 - Connaître les causes de la mort,
 - Défendre la mémoire du défunt,
 - Faire valoir vos droits.

Dans tous les cas, fournir un acte de notoriété pour justifier de votre qualité d'ayant droit (Art 731 et suivants du code Civil).

III. Documents demandés :

☞ *Tout dossier médical est composé essentiellement de : Compte rendu hospitalisation, Compte rendu opératoire, Courriers médecins, Résultats laboratoires, Clichés de radiologies, Compte rendu de radios, Dossier infirmier, Anatomopathologie.*

Votre demande concerne donc :

L'intégralité du dossier

ou

Les pièces essentielles (*merci de préciser ci-dessous*) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

IV. Frais d'envoi et de copies (prix à l'unité) :

Envoi (recommandé A/R)	selon tarifs de la poste en vigueur*
Photocopie (prix unitaire) Format A4	0,20 €
Photocopies (prix unitaire) Format A3	0,30 €
Photographie (prix unitaire)	2,25€
Cédérom, DVD (prix unitaire) + image radiographique scannée (prix unitaire)	3,58€ 1,02€

*Jusqu'à	
20 G	4,93€
50 G	5,36€
100 G	5,94€
250 G	6,99€
500 G	7,95€
1000 G	9,06€
2000 G	10,44€
3000 G	11,52€

☞ *Dans tous les cas la délivrance de photos, CD Rom et les frais d'envoi sont à la charge du demandeur.*

Important :

La signature de ce formulaire implique l'acceptation de votre part du paiement des frais de traitement et de copie.

Date :

Signature :